

L'accueil d'auteur

La spécificité de cette action culturelle

Ce projet s'inscrit dans un programme d'action culturelle initié par la bibliothèque en lien avec des partenaires éducatifs, institutionnels, culturels.

Il peut s'inscrire dans un projet scientifique, culturel, éducatif et social (PSCES) avec des objectifs, un budget alloué et un maillage de partenaires défini.

C'est un dispositif qui peut avoir plusieurs échelles sur un temps imparti concerté dans l'équipe et partagé avec votre tutelle.

Textes fondateurs et organisations professionnelles

Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle

Unesco, 2001

Art. 2 De la diversité culturelle au pluralisme culturel

https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwiwmfauhL74AhUQ3RoKHV3rAYoQFnoECAUQAQ&url=https%3A%2F%2Funesdoc.unesco.org%2Fark%3A%2F48223%2Fpf0000127162_fre&usg=AOvVaw3L2Xmbu7VZttbLu7UVPy7X

Manifeste La Bibliothèque est une affaire publique

ABF, 2012

https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwiiyufuhL74AhUS_4UKHdpDCooQFnoECAMQAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.abf.asso.fr%2F6%2F46%2F247%2FABF%2Fmanifeste-la-bibliotheque-est-une-affaire-publique&usg=AOvVaw10SyWhF9BTx1Mr76Czx-Wi

Pourquoi accueillir un auteur en bibliothèque ?

- -Valoriser et soutenir la création littéraire, contribuer à la découverte d'oeuvre et à leur diffusion auprès de tous ;
- Désacraliser la place de l'auteur.e quel que soit le domaine de connaissance ;
- Développer et partager une pratique artistique et culturelle avec les plus jeunes notamment ;
- Créer un temps d'échange inédit entre l'auteur.e et votre public.

Rôle social

- Fidéliser les usagers par un programme culturel varié et communiqué ;
- Attirer de nouveaux publics en variant les propositions et en s'appuyant sur les partenaires locaux ;
- Contribuer et favoriser la mixité des publics ;
- Rendre dynamique et accessible la bibliothèque ;
- Valoriser l'image de la bibliothèque auprès des élus et de l'autorité de Tutelle.

Préparer la rencontre avec ses partenaires

Partenaires institutionnels (socio-culturel/social) :

Relais assistantes maternelles, Protection maternelle et infantile, crèches, écoles, Collèges, lycées...

Centres de loisirs ;

Service animation/jeunesse ;

Pôle emploi, Point info familles ;

Institutions spécialisées ;

CCAS, ADMR ;

Foyers logements, résidences personnes âgées, EHPAD.

Partenaires associatifs

Clubs de sport, d'art, de loisirs, club du 3^e âge, foyer rural ;

Troupes de théâtre, de danse, école ou association de musique ;

Associations de lutte contre l'illettrisme, association d'apprentissage du français ;

Ludothèques.

Communiquer

- Partager un plan de communication
- Réaliser des supports de communication diversifiés (newsletters, flyers, Facebook ..)

Connaissance des publics

Compétences des publics cibles à questionner avant d'interagir avec lui.

Définir la forme de la rencontre/auteur

- Rencontre / lecture
-Lecture en public par l'auteur d'une ou plusieurs de ses œuvres, suivie d'une discussion ou d'une présentation de son travail)
- Conférence
-Conférence sur une thématique proche de l'œuvre ou sur un domaine de compétence particulier de l'auteur, sans que cela soit en lien direct avec son œuvre.
- Atelier d'écriture ou d'illustration
-Atelier collaboratif d'aide à l'acquisition de techniques d'écriture ou d'illustration.

Avec les plus jeunes (exemples d'animations)

- Construire 2 équipes pour ou contre autour d'une idée, d'un thème développé dans le livre qui appellera au dialogue ;
- Raconter 2 souvenirs, 1 vrai, 1 faux réel/fiction ;
- Organiser une rencontre entre un écrivain et des adolescents en librairie (l'écrivain est prescripteur) ;
- Pour préparer une rencontre d'auteur ne pas imposer pour chaque enfant d'énoncer sa question Ne garder que 5 ou 6 questions écrites qui seront tirées par l'auteur (garder l'attention du groupe) ;

- Atelier d'écriture avec l'objectif d'écrire la suite de l'écrivain en herbe précédent, fins alternatives, etc ;

- Dans toute forme de communication, se mettre à la place des jeunes qui ne lisent pas, privilégier la lecture à voix haute si besoin.

Après la rencontre

Prendre le temps de rédiger avec l'équipe et les partenaires un compte-rendu de l'animation (fréquentation, déroulement de l'événement, photos) ;

-Evaluer le bilan avec les objectifs fixés ;

-Partager le bilan de cet évènement avec les élus et sur les réseaux sociaux (photos avec accord des participants).

Le statut de l'auteur

Cette activité de création est encadrée et protégée par la législation :

- le droit d'auteur, (voir ci-dessous « propriété intellectuelle ») ;
- le statut juridique et social des artistes auteurs

L'Agessa et la Maison des artistes sont deux organismes agréés par l'État, ayant une mission de gestion pour le compte de la Sécurité sociale pour les personnes relevant du statut d'artiste-auteur. www.secu-artistes-auteurs.fr

Rémunération sous forme de salaire ou d'honoraires

Pour les interventions ne relevant pas des droits d'auteurs, deux cas de figure sont possibles :

- Si l'auteur possède un numéro de SIRET (il possède sa propre entreprise), il adresse une facture à la structure qui l'accueille. Cette facture doit, le cas échéant mentionner la TVA.
- Si l'auteur ne possède pas de numéro SIRET, il ne peut émettre de facture.

Dans ce cas, c'est la solution du salariat qui s'applique ; un contrat de la durée de l'intervention durée de l'intervention doit être rédigé au nom de l'auteur. Adressez-vous, suivant les règles en vigueur au sein de votre collectivité, à votre direction des ressources humaines ou à la direction générale des services. Cette formule est la plus onéreuse, car elle vous impose d'acquitter les charges patronales et salariales.

Le tarif

La Charte des auteurs jeunesse a été la première association professionnelle à proposer un tarif de rémunération des auteurs, cette échelle de rémunération des interventions en milieu scolaire, notamment adossées aux manifestations littéraires est utilisé par les structures accueillants des auteurs.

Ce tarif est revu chaque année et indexé sur l'inflation.

À partir de janvier 2023, il prévoit la rémunération suivante :

Une journée d'intervention avec une rencontre : 475,33 € brut HT

Une demi-journée d'intervention avec une rencontre : 286,76 brut HT

Une journée d'intervention avec signature : 237 brut HT

Une demi-journée d'intervention avec signature : 143,39 brut HT

Les frais de déplacement

En plus de la seule rémunération, il revient à la structure accueillante de prendre en charge les frais liés au déplacement de l'auteur. Ce dernier peut exiger ne pas avoir à les avancer.

Transport

Dans le cas d'un déplacement en train, avion, bateau, faites parvenir les billets de transport à l'auteur avant son déplacement. Pensez à lui demander s'il dispose d'un abonnement ou d'une carte de réduction (jeune ou senior, famille nombreuse) lui permettant de bénéficier d'un tarif spécial. Dans l'affirmative, enregistrez le numéro de la carte ou de l'abonnement, de même que la date de naissance et un numéro de portable, souvent demandés.

Dans le cas d'un déplacement en véhicule personnel, le coût du transport ne pouvant être pris en charge à l'avance, le remboursement devra s'effectuer le plus tôt possible après l'intervention (ou au coup par coup en cas de déplacements multiples).

Vérifiez auprès de votre collectivité le mode de remboursement applicable (le plus souvent en fonction du nombre de chevaux fiscaux, + péage) et faites-en part à l'auteur avant la signature de la convention. L'auteur devra, à l'appui de sa demande de remboursement, vous fournir toutes les pièces justificatives nécessaires au remboursement (Carte grise...). Elles seront également indiquées dans la convention.

Hébergement

La recherche, la réservation et le règlement d'un hébergement comprenant nuitées, petits déjeuners le cas échéant, déjeuners et dîners à proximité du lieu d'intervention seront également à la charge de la structure.

En revanche, tout autre service utilisé par l'auteur durant son séjour (room service, hébergement d'une autre personne, suppléments divers...), restera à sa charge.

Restauration

La structure d'accueil prendra à sa charge les différents repas nécessaires pendant le séjour de l'auteur.